

PLAN DE FORMATION DROIT GENERAL DES CONTRATS

Public visé : Cadres non juristes, Chefs d'Entreprise, et toute personne intéressée par le droit des sociétés.

Objectifs : La formation tend à prévenir et résoudre les litiges pouvant opposer un professionnel à un consommateur lors de la formation et de l'exécution du contrat.

Moyens pédagogiques : La formation est dirigée par un juriste. Elle comprend des apports théoriques et des mises en situations pratiques. Sur requête, la formation comporte également un examen détaillé des conditions générales de vente de l'entreprise et une étude/résolution de cas concrets préalablement fournis par le destinataire de la formation. La formation est donc complètement personnalisée et suppose une étude en amont par le conseiller formateur.

Contenu de la formation :

- Formation du contrat : pourparlers, avant contrat, rupture des pourparlers, rencontre des consentements, conditions de validité, nullité
- Contenu et exécution du contrat : force obligatoire du contrat, effet relatif du contrat, le contrat et le juge, liberté contractuelle (et ses limites), conditions générales, conditions particulières, les principales clauses contractuelles (débit, clause pénale, aménagement de la responsabilité...), obligation de moyen, obligation de résultat, obligation de faire / de donner / de ne pas faire...
- Modification et transmission du contrat : avenant, renégociation, indexation, clause de hardship...
- Fin de la relation contractuelle : rupture à l'échéance, non renouvellement, rupture abusive, résiliation, résolution, annulation
- Litiges contractuels : responsabilité contractuelle, exécution forcée, dommages intérêts, mise en demeure, procédure de référé, injonction de faire, injonction de payer...